

Procès Laurent Gbagbo et Blé Goudé

Etat des lieux et perspectives des témoignages

Abidjan, 28 Juillet 2017

*Dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet de Monitoring de la Justice Pénale Internationale en Côte d'Ivoire**, l'Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH) a initié l'observation des procès pénaux post-crise, en Côte d'Ivoire et à la Haye, depuis novembre 2016 avec le soutien financier de Trust-Africa et d'American Jewish World Services (AJWS). L'objectif est d'attester ou non le caractère équitable et impartial des procédures.*

L'observation du procès de la Haye concerne l'Affaire, la Procureure c/ Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ou de tout autre mis en cause ivoirien. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé répondent de quatre charges de crimes contre l'humanité que constituent le meurtre, le viol, les autres actes inhumains, la tentative de meurtre, et la persécution perpétrés dans le contexte des violences post-électorales en Côte d'Ivoire. Ces évènements ont eu lieu entre le 16 et le 19 décembre 2010, le 3 Mars 2011, le 17 Mars 2011 et le 12 Avril 2011.

Depuis l'ouverture de ce procès, le 28 janvier 2016, une cinquantaine de témoins de l'accusation composés de personnalités politiques ivoiriennes, d'officiers supérieurs de l'armée ivoirienne, d'experts européens, de militaires, de policiers et de civils de nationalités diverses se sont relayés à la barre.

Après dix-huit (18) mois, quel est l'état des lieux et quels sont les perspectives des témoignages ? Une brève analyse permet de faire plusieurs constats qu'il convient de présenter successivement, en réponse à cette interrogation:

- **Une enquête préliminaire insuffisamment approfondie**

La variété et la qualité des témoins, répondaient au besoin de faire germer la vérité. Malheureusement **les failles de l'instruction ont donné une série de témoignages peu cohérents, des pièces à conviction peu fiables, peu crédibles et quelque fois étrangères à la situation.** Une lecture objective des différents passages des témoins autorise à affirmer que plutôt de charger les accusés, les témoignages écoutés les déchargent. Les dépositions des sieurs Ouédraogo Salifou, Sinally Dosso, Sam l'Africain et bien d'autre en sont de parfaites illustrations. L'insuffisance des preuves matérielles en est un autre exemple : le passage des Généraux Brédou M'Bia, Kassaraté Edouard Tiapé et le Commandant Guiai Bi Poin n'ont pas permis d'établir un lien irréfutable entre les crimes commis et l'ordre supposé avoir été donné.

En plus de ces critiques formulées, des incidents sont survenus au cours de ce procès.

- **La crédibilité de la cour et la réconciliation nationale en cause**

Plusieurs incidents d'ordre technique et matériel ont pu être enregistrés jusqu'à ce jour. Comme incident technique, certains témoins qui ont requis l'anonymat ont vu leur identité divulguée. Par exemple, le 05 Février 2016, le juge-président a ordonné un huis clos au cours de l'audience. Le Procureur, ignorant que le greffe n'a pas fermé les micros, a révélé l'identité des témoins 9, 10 et 44, violant ainsi le secret du prétoire. D'un point de vue matériel, on dénote la récente utilisation de notes personnelles, des sortes d'aide-mémoire pendant la déposition du témoin Coulibaly Zié pour encadrer son récit.

Certains de ces incidents portent atteinte au règlement de procédures et de preuves. En l'espèce la violation de la règle protégeant les personnes dont le témoignage incrimine leur auteur. Lors du passage du témoin Bredou M'bia, ex Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) de Côte d'Ivoire de 2008 à 2017, le conseil des témoins a dressé une requête à la cour et aux autres parties, fondée sur la règle 74 du Règlement de procédures et de preuves relatif aux témoignages, incriminant leur auteur. La requête qui visait les garanties, privilèges, protection et immunités du témoin lors de sa comparution a été rejetée. Mais, il aurait été judicieux pour la cour d'y faire droit. Car, l'essentiel ici, c'est le témoignage en lui-même, qui, vu la qualité de l'auteur aurait contribué à la manifestation de la vérité.

La conformité aux règles de procédures sera d'une grande importance pour l'image et même la survie de la cour. Accusée aujourd'hui de manque d'impartialité, la dextérité de la Cour, son intransigeance dans le strict respect des règles et principes contenus dans le Statut, dans ce procès qui engage de grandes personnalités politiques, pourra lui donner une image reluisante en vue de créer un consensus entre les différents Etats parties au statut de Rome. Le contraire viendra conforter les pays déjà engagés dans le processus de retrait de la CPI ou servir d'argument à ceux qui hésitent.

- **Perspectives sur le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire**

Ce procès suscite aussi et enfin, une grande attention au niveau national tellement les attentes sont nombreuses. Celles des victimes, des témoins, des familles socio-politiques des accusés, quant à la vérité sur les faits de la cause et la situation de la responsabilité des auteurs réels de la crise. Il doit être mené alors dans le strict respect des règles de procédures, en toute impartialité, indices d'un procès équitable. La vérité pourrait ainsi éclater et déterminer tous et chacun, quels que soient les intérêts en jeu, à aller à la réconciliation nationale pour une cohésion beaucoup plus renforcée des populations.

Par de l'Equipe de l'Observation de procès

Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)

L'observation des procès post crise en Côte d'Ivoire est une initiative de l'OIDH, avec le soutien financier de American Jewish World Services (AJWS) et de Trustafrica.